

# Communauté de Communes du Val d'Ardoux

## PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire

SEANCE DU 26 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire régulièrement convoqués se sont réunis à la Mairie de Cléry Saint André, sous la Présidence de Monsieur HAUCHECORNE.

Date de la convocation : 19 janvier 2016

Etaient présents :

**COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ** : M. Gérard CORGNAC, M. Claude BOISSAY, Mme Odile BOURGOIN, Mme Catherine BURAUULT, M. Alain DIET, Mme Nathalie DUPUIS, M. Olivier JOUIN et Mme Sylvie THIERY.

**COMMUNE DE DRY** : M. Danielle BARET, Mme Florence CHEVRIER et M. FRANCOIS.

**COMMUNE DE JOUY LE POTIER** : M. Gilles BILLIOT, Mme COLAS, Mme GAUTHIER et M. Pascal HERRERO

**COMMUNE DE MAREAU AUX PRES** : M. Bertrand HAUCHECORNE, Mme Chantal BUREAU et M. Didier COURTOIS.

**COMMUNE DE MEZIERES LES CLÉRY**: Mme Danielle COROLEUR et Mme Martine BAUDOIN

Etaient excusés et représentés :

**COMMUNE DE DRY** : M. CORNIERE qui a donné pouvoir à Mme BARET

**COMMUNE DE CLÉRY-ST-ANDRÉ** : M. ZONCA qui a donné pouvoir à M. DIET.

La séance est ouverte à 18h35

Secrétaire de séance : Mme CHEVRIER

### **Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2015
- 2 - Maison de santé : présentation de l'Avant Projet Définitif
- 3 - Maison de santé : différentes délibérations (subventions, plan de financement.....)
- 4 - Personnel : renouvellement adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion
- 5 - Personnel : proposition de création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants Principal
- 6 - Présentation de l'action « forum Petite enfance »
- 7 - Accueil de loisirs : présentation des séjours courts de cet été
- 8 - Accueil de loisirs : convention de participation des communes de Ligny et Ardon
- 9 - Demandes de subventions : Meung cyclisme, Qwan ki do
- 10 - Questions et affaires diverses

## **1 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2015**

Le procès verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2015 a été transmis à chacun des membres, M. Billiot souhaite que soit précisé dans le Point 11 que les 4 représentants de Jouy-le-Potier se sont abstenus : « après en avoir délibéré, le conseil communautaire à 11 voix contre, 3 voix pour et 7 abstentions, dont 4 représentants de Jouy-le-Potier qui ne participent pas au vote » et « le conseil communautaire à 17 voix pour et 4 abstentions des représentants de Jouy-le-Potier. ».

Le procès verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2015 ainsi complété est adopté à l'unanimité.

## **2 - Maison de santé : présentation de l'Avant Projet Définitif**

M. Hauchecorne présente le projet de la maison de santé au stade Avant Projet Définitif (APD) qui a été préalablement exposé par le maître d'œuvre, le cabinet Oglo et son équipe, aux membres du comité de pilotage (élus et professionnels de santé).

Le bâtiment prévu permet d'accueillir 19 professionnels de santé ; il comporte un étage et représente une surface plancher de 893 m<sup>2</sup> soit 628,50 m<sup>2</sup> de surface utile (hors circulation). Pour le stationnement sont prévues deux places handicapées, un parking pour 20 voitures à proximité et un parking privé pour les professionnels de santé (parking cour de la poste).

M. Hauchecorne présente les travaux et les prestations supplémentaires retenues. Il s'agit de la réalisation d'une clôture avec portails, de la création d'un parking et d'un chemin entre ce parking et la maison de santé.

Le coût total des travaux est estimé à 1 514 500 € HT.

M. Hauchecorne précise que le permis de construire devrait être déposé très prochainement et que les travaux devraient commencer en septembre 2016 pour une ouverture de la MSP prévue en septembre 2017. Il précise aussi que la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera actualisée en fonction de l'estimation du coût des travaux en phase APD et cela fera l'objet d'un prochain avenant au marché.

M. Billiot informe que les élus de Jouy-le-Potier ne participeront pas aux votes sur la maison de santé étant donné que la commune quittera la CCVA.

M. Herrero précise qu'il ne participe pas au vote mais qu'en tant que président de la commission Travaux, il suivra le projet jusqu'à la fusion de la CCVA et le départ de la commune de Jouy-le-Potier.

### Délibération n° 2016/01 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (sous réserve de la non-participation au vote des quatre élus de Jouy-le-Potier)

- APPROUVE l'Avant Projet Définitif pour la construction de la Maison de santé du Val d'Ardoux
- AUTORISE le Président à lancer la consultation du marché de travaux
- AUTORISE le Président à déposer le permis de construire

### 3 - Maison de santé : différentes délibérations (subventions, plan de financement.....)

Suite à l'approbation de l'Avant Projet Définitif pour la construction de la Maison de santé du Val d'Ardoux, il est désormais nécessaire de valider les modalités de financement du projet et de solliciter des subventions dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

M. Hauchecorne présente le plan de financement de cette réalisation :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
<b>Acquisitions foncières :</b>		<b>Aides publiques</b>		
- Frais géomètre	2 500	CPER :	} 800 000	46,30
- Achat terrain, honoraires notaire	1 000	- Etat		
<b>Travaux</b>		- Conseil Régional		
- Bâtiment-VRD	1 439 000	- FEADER		
- Aménagements extérieurs (espaces verts, parkings, cheminements)	75 500	- DETR	200 000	11,57
- Viabilisation - Branchements	4 500	<b>Sous-total (A) :</b>	<b>1 000 000</b>	
<b>- Autres dépenses :</b>		<b>Autofinancement</b>		
- Frais marché public	2 500	- Fonds propres		
- Honoraires de maîtrise d'œuvre	155 000	- Emprunts	728 000	42,13
- Evolution/actualisation du marché	27 000	<b>Sous-total (B) :</b>	<b>728 000</b>	
- Bureau de contrôle technique, SPS	21 000			
<b>TOTAL € HT</b>	<b>1 728 000 €</b>	<b>TOTAL € HT (A+B)</b>	<b>1 728 000 €</b>	

A ces dépenses s'ajouteront la perte d'une partie de la TVA (non récupérée avec le FCTVA) et l'assurance dommage ouvrage (environ 25 000 € TTC).

Un emprunt sera contracté sur une durée maximale de 20 ans. Les loyers perçus par les professionnels de santé seront conformes à la réalité du marché et couvriront les annuités d'emprunt. M. Hauchecorne et M. Herrero travaillent ensemble sur les loyers dont les montants s'affineront progressivement selon le coût réel des travaux et les subventions obtenues.

Une rencontre avec les professionnels de santé aura lieu prochainement pour échanger avec eux sur le fonctionnement futur de la maison de santé.

L'enveloppe totale validée par le conseil communautaire de 2 000 000 € toutes dépenses confondues avec une marge de 10 % est respectée. A ce jour et compte-tenu des travaux rajoutés en phase APD, le cout prévisionnel TDC est d'environ 2 100 000 € dont 48 000 € correspondent à des travaux non prévus dans le programme initial.

#### Délibération n° 2016/02 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (sous réserve de la non-participation au vote des quatre élus de Jouy-le-Potier)

- APPROUVE le plan de financement de la maison de santé
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pouvant venir de trois sources de financement confondues (Etat- Région et FEADER)
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

#### **4 - Personnel : renouvellement adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion**

M. Hauchecorne rappelle que la communauté de communes adhère au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret depuis 2010. La convention triennale est arrivée à son terme le 31 décembre 2015.

Aussi il propose de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour un montant annuel fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité. Cette adhésion prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de trois ans renouvelables.

##### *Délibération n° 2016/03 :*

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la FPT du Loiret qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de trois ans
- AUTORISE le Président à signer la convention

#### **5 – Personnel : proposition de création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants Principal**

M. Hauchecorne explique que Mme Marie-Laurence Pelletier, responsable des deux services petite enfance itinérants de la CCVA (Relais Petite Enfance et de la halte Garderie) est sur un grade d'Educateur de Jeunes Enfants. Elle peut bénéficier d'un avancement et passer au grade d'Educateur de Jeunes Enfants Principal.

M. le Président et les membres du bureau proposent que Mme Pelletier bénéficie de cet avancement de grade à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

##### *Délibération n° 2016/04 :*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la proposition d'avancement de Mme Pelletier au grade d'Educateur de Jeunes Enfants Principal,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 14 avril 2015,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent titulaire à temps plein, au grade d'Educateur de Jeunes Enfants Principal suite à un avancement grade,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de créer un emploi d'agent titulaire à temps plein d'Educateur de Jeunes Enfants Principal à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, :
  - Filière : Filière sociale                      Cadre d'emploi : Educateur de Jeunes Enfants
  - Grade : Educateur de Jeunes Enfants Principal : ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 1

#### **6 - Présentation de l'action « forum Petite enfance »**

M COURTOIS explique que la commission Actions sociales a émis le souhait de faire connaître les différents modes de gardes existants sur le territoire et de permettre aux parents d'échanger avec les acteurs de la petite enfance. Il rappelle qu'une plaquette de présentation des acteurs de la petite enfance a été créée l'année dernière, ainsi ce forum est dans la continuité de cette action de communication.

Ce « forum Petite Enfance » se déclinera en deux actions : le forum et une conférence

\* Le Forum permettra aux parents de rencontrer les acteurs de la petite enfance. Il regroupera les structures publiques ou privées et les associations accueillant les enfants de 0 à 6 ans ainsi que les institutions qui ont un rôle de soutien et d'information aux familles.

Ce forum se déroulera le samedi 21 mai (matin) à la salle polyvalente de Mareau.

\* Une conférence sur la thématique "Les pleurs du jeune enfant" sera animée par M Eric BINET, psychologue. Ce sujet revient régulièrement dans les échanges entre assistantes maternelles et c'est une source de questionnement chez les parents. Cette action destinée à un public beaucoup plus large pourrait avoir lieu le vendredi suivant le forum (le lieu reste à définir). Le coût de la prestation pour la conférence est de 860 euros.

Le coût total prévisionnel de ce projet serait de l'ordre de 1 200 € (hors subvention).

La CAF nous a précisé que ce projet peut être subventionné dans le cadre du REEAP, que le service communication de la Caf réaliserait les supports (l'impression restant à la charge de la CCVA).

Un comité de pilotage a été créé pour la mise en œuvre du forum, il est composé de trois élus de la commission, de Mme Pelletier et d'une personne de la CAF.

#### Délibération n° 2016/05 :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation de ce forum Petite Enfance
- AUTORISE le Président à signer le devis d'un montant de 860 € pour la conférence sur la thématique "Les pleurs du jeune enfant" animée par M Eric BINET, psychologue
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès du REEAP de la CAF du Loiret

#### **7 - Accueil de loisirs : présentation des séjours courts de cet été**

M. Courtois informe que la commission Actions Sociales propose la reconduction des activités accessoires de l'accueil de loisirs pour cet été à savoir : deux séjours courts, les nuits au centre et une « semaine animation découverte ».

Les deux séjours courts de cinq jours et quatre nuits proposés à 16 enfants durant le centre de loisirs de cet été sont :

\* En juillet, le séjour intitulé « au sommet » pour les jeunes âgés de 9 à 13 ans à Etampes (91). Les activités proposées sont à dominante sportives (escalade, tir à l'arc, accro-branche, parcours filets ...). Le montant du séjour est de 128 € par enfant à la charge de la famille.

\* En août, le séjour intitulé « Au temps des Chevaliers » pour des enfants âgés de 6 à 13 ans à la commanderie d'Arville (41). Ce séjour dans l'univers médiéval alliera activités manuelles (atelier cuir, taille de pierre) et des jeux extérieurs (chasse au trésor, en route vers Jérusalem ...). Le montant du séjour est de 183 € par enfant à la charge de la famille.

Concernant les nuits au centre et suite à l'augmentation de la rémunération des animateurs pour cette prestation (de 12,5 € à 18 €), M. Courtois propose que la participation des familles pour une nuit au centre passe de 7,50 € à 8,5 €.

M. Courtois rappelle que l'été dernier a été organisée pour la première fois une Semaine d'Animation Découverte pour 16 jeunes âgés de 9 à 13 ans. Il s'agit de cinq jours de découverte de pratique sportive sur l'accueil de loisirs. L'animation a été très appréciée aussi elle sera reconduite dans le même esprit pour l'été 2016. Le coût de cette animation est basé sur un barème spécifique (quotient familial plus un cout hebdomadaire de 55 €).

Délibération n° 2016/06 :

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- APPROUVE la mise en place des activités accessoires proposées cet été par l'accueil de loisirs
- VALIDE la tarification particulière pour les familles résidant sur une commune ayant signé une convention avec la CCVA lesquelles bénéficieront du même tarif que les habitants de la CCVA.
- VOTE le montant 2016 de l'inscription pour l'activité accessoire d'une nuit à 8, 50 € qui sera totalement à la charge de la famille.
- APPROUVE la mise en place des deux séjours courts de cinq jours et quatre nuits suivants :
  - \* du 18 au 22 juillet : séjour « au sommet » à la base de loisirs d'Etampes (91) pour les enfants âgés de 9 à 13 ans.
  - \* du 22 au 26 août : séjour « Au temps des Chevaliers » à la commanderie d'Arville (41) pour les enfants âgés de 6 à 13 ans.
- VOTE le tarif 2016 de l'inscription pour le séjour « au sommet » à 128 € ou 256 € (pour les enfants hors CCVA).
- VOTE le tarif 2016 de l'inscription pour le séjour « Au temps des Chevaliers » à 183 € ou 366€ (pour les enfants hors CCVA).
- APPROUVE la mise en place d'une semaine d'activités au centre de loisirs sur la thématique « Arts & Co. » du 25 au 29 juillet pour les enfants de 9-13 ans
- VOTE le tarif 2016 de l'inscription pour la semaine d'activités sur la thématique « Arts & Co. » selon le barème ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	coût semaine animation Arts & Co.
0 à 398	78,50 €
399 à 532	88,75 €
533 à 710	106,50 €
> 711	122,75 €
-	-
Tarif famille hors CCVA	290 €

**8 - Accueil de loisirs : convention de participation des communes de Ligny et Ardon**

M. Hauchecorne rappelle que depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Val d'Ardoux accueille les enfants de Ligny le Ribault au centre de loisirs et depuis l'année dernière ceux d'Ardon.

Ces deux communes ont émis le souhait de poursuivre leur partenariat et donc de reconduire les conventions de participation avec ces communes pour l'année 2016.

Ces conventions ont pour objet d'instituer les modalités organisationnelles et financières entre les communes non membres de la CCVA (Ligny-le-Ribault et Ardon) et la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, en ce qui concerne l'accueil des enfants de ces deux communes au centre de loisirs situé à Jouy-le-Potier.

Ainsi les frais de fonctionnement à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux seront facturés aux communes de Ligny-le-Ribault et d'Ardon soit 36 € par jour et par enfant desquels seront déduits la participation des familles.

Délibération n° 2016/07 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les conventions de participation des enfants de Ligny le Ribault au centre de loisirs pour l'année 2016 ainsi qu'aux activités accessoires (séjours courts avec nuitées, nuitées sur le centre, semaine découverte sans hébergement)
- AUTORISE le Président à signer la convention de participation des enfants d'Ardon au centre de loisirs au centre de loisirs pour l'année 2016

## **9 - Demandes de subventions : Meung cyclisme, Qwan ki do**

### **\* demande de subvention du club Meung cyclisme**

M. Hauchecorne rappelle que l'année dernière le club a déjà organisé trois épreuves sur des communes de la CCVA. Après le succès rencontré avec 320 participants, le club souhaite renouveler cette manifestation les 23 et 24 avril 2016.

Aussi, une demande de subvention de l'association Meung Cyclisme dans le cadre de l'organisation de trois courses cyclistes sur des communes de la CCVA a été adressée à la CCVA. Il s'agit de financer une quinzaine de maillots avec flochage « 2 jours du Val d'Ardoux ».

Le bureau émet un avis favorable à cette demande et propose d'attribuer une subvention de 500 €.

### **\* demande de subvention du club de Qwan Ki Do**

M. Hauchecorne informe que 10 enfants et 9 accompagnants du club de Qwan Ki Do participent aux championnats d'Europe qui auront lieu du 25 au 29 mars en Italie.

Le budget est de 8 900 € et il reste à financer 3 000 €. Aussi le club a sollicité des subventions auprès de différents partenaires dont la CCVA.

Le bureau émet un avis défavorable à cette demande considérant que le financement de ce type d'événement n'est pas du ressort de l'intercommunalité mais des communes.

M. Corgnac explique qu'il a reçu des représentants de la section et qu'il proposera que la commune de Cléry accorde une subvention exceptionnelle.

Mme Bureau rappelle que la CCVA a déjà refusé pour les mêmes raisons, une subvention à la section Tir pour des compétitions internationales.

Mme Coroleur souligne aussi que les Trialistes de l'Ardoux ont déjà participé à des championnats internationaux en sollicitant uniquement la commune.

### **Délibération n° 2016/08 :**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ACCEPTE d'accorder au club Meung cyclisme pour l'organisation de la manifestation cycliste « 2 jours du Val d'Ardoux », une subvention de 500 € qui sera inscrite lors du vote budget 2016.
- DECIDE de ne pas attribuer de subvention au club de Qwan Ki Do pour participer aux championnats d'Europe en Italie.

## **10 - Questions et affaires diverses**

Néant

### **Prochaines manifestations et réunions :**

Présentation de la suite de l'étude sur la fusion : mercredi 27 janvier à 18h30 à Baule

Session agricole : 2 février à Cléry

Commission Voirie : 2 février à 18h00 à Jouy

Commission administration-finances : 17 mars à 18h à Mareau

Bureau : 22 mars à 18h30 à Cléry

Conseil communautaire : 31 mars à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20

Affiché le 3 février 2016

Fait à Cléry Saint André, le 2 février 2016  
Bertrand HAUCHECORNE, Président

